

## NON AU HOLDUP SUR LE COS D'AUBERVILLIERS

Par mail, le 12 octobre dernier, madame le Maire, nous avait indiqué qu'elle demandait une étude comparative entre le COS et le Centre National d'Action Social (CNAS).

Pourquoi ce document n'a-t-il pas été transmis aux représentants du personnel pour le CST du 17 novembre reporté au 19 décembre 2023 ?

Pourquoi les agents n'ont-ils pas été concertés afin de connaître leurs attentes ?

Surement que nous n'avons pas notre mot à dire.

**Madame le Maire a donc décidé, unilatéralement, sans aucune concertation avec les représentants du personnel, de liquider le COS.**

Pour ce faire, elle entend adhérer au CNAS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Celle-ci percevra une subvention de 212 € par agent actif et de 137,80 € pour un retraité (pendant 2 ans après son départ en retraite).

**La subvention du COS nous appartient, c'est une part de notre salaire différé.**

Il s'agit là d'un véritable holdup par Madame le Maire sur la subvention de 577 000 € accordée au COS. Au détriment du bien-être de ses agents, c'est donc cette dépense qu'elle prétend réduire afin de faire des économies sur l'action sociale et écarter les représentant-es élu-es par vous, le personnel.

Dans son propre guide de l'action sociale 2021, le CNAS se présente lui-même comme « **une structure professionnelle, [qui] offre un contrôle et une maîtrise des coûts** ». L'intérêt général et celui du personnel n'est pas une priorité pour la municipalité.

Avec la fiche de paie du mois d'octobre, vous avez tous reçu le flash info avec le mot du Maire et son argumentaire pour la mort du COS au bénéfice du CNAS.



### L'ARGUMENTAIRE DE MADAME LE MAIRE POUR L'ADHESION AU CNAS :

#### ➤ Des prestations sociales particulièrement appréciables qui n'existent pas

Certaines prestations du CNAS sont en fonction de vos conditions de ressources et peu d'agents sont dans la tranche 1 (0 à 1000 €). De plus, il n'y a pas de tableau comparatif fiable entre les offres du CNAS et celle du COS concernant les vacances à prix réduits auprès de 50 voyagistes et organismes de séjours !

Concernant le ticket CESU, La commande maximum annuelle est de 1430 €. Participation du CNAS à hauteur de 20% soit 286 €. Le ticket CESU d'une valeur de 13 € vous coûtera donc 10,40 €.

#### ➤ L'ACCES AUX CHEQUES VACANCES BIEN UTILES POUR LES FAMILLES

Mais pour le plan épargne chèques-vacances, la bonification du CNAS dépendra de vos revenus. Pour une épargne de 200 € par exemple, la bonification sera de 100 € (tranche 1), 60 € (tranche 2) et 50 € (tranche 3).

#### ➤ UNE OFFRE DE SEJOURS BEAUCOUP PLUS LARGE ET OUVERTE A TOUS

Mais l'accès pour tous est déjà effectif au COS.

## Une offre de prestations très large (+ de 68 prestations sociales :

Le CNAS propose un système de prestations sur catalogue. Le choix est trop large et on s'y perd :

- Accès à plusieurs sites de prestataires de vacances avec la réduction CE + une prise en charge CNAS qui dépendra de la cotisation de l'employeur. Mais, les démarches de comparaisons de sites, exclusivement en ligne, sont très longues et fastidieuses.
- Billetterie très intéressante quand on sait se servir d'un ordinateur car utilisable uniquement en ligne.

## Un service adhérent réactif et complet :

Quelles démarches seront facilitées avec le CNAS, alors que tout devra se faire par mail ?

Pour une utilisatrice du CNAS que nous avons interrogé *« le 1<sup>er</sup> frein c'est la complexité du site et le manque d'interlocuteur en cas de non compréhension d'une prestation. Il y a bien un numéro de téléphone mais, la disponibilité et la qualité de l'accueil sont loin d'être les mêmes qu'au COS ».*

L'action sociale sera réduite à un correspondant CNAS en interne au service RH. Les agents devront télécharger le formulaire en ligne ou le récupérer auprès du correspondant CNAS et adresser les pièces demandées par courrier, à leurs frais. Le correspondant CNAS devra-t-il également s'occuper de la dématérialisation des documents à fournir au CNAS lors des dossiers de prestations ?

## NOS ARGUMENTS POUR CONSERVER LE COS :



### Avec l'adhésion au CNAS c'est :

- La perte de notre salaire différé et plus de prise en charge des retraités qui cotisent actuellement.
- La perte de vacances et de prestations à des tarifs très avantageux. Le reste à votre charge étant bien supérieur avec le CNAS.
- La fin des élections du COS et de l'autogestion de l'action sociale par les personnels eux-mêmes.
- Une véritable perte en matière de proximité de l'action sociale.
- Ne plus avoir un COS qui gère la sélection ainsi que l'intermédiaire avec des prestataires privés.
- La mise en concurrence des agents de notre collectivité avec des agents du territoire national ! La règle des premiers inscrits sera la règle. En fonction de votre métier et contraintes pour la pose de vos congés, vous risquez de ne jamais voir vos souhaits validés.

Les conditions financières ne seront pas plus intéressantes. Voici des contre-exemples :

LIBELLE		CNAS	COS
1 SEMAINE DE SKI 1 SEMAINE ETE WE / SEJOURS / LOISIRS...		1 000 €	600 €
		1140 €	655 €
		15% sur un tarif réduit	50% sur un tarif réduit
CHEQUES VACANCES		Bonification du CNAS (de 50 à 100 €) pour 200 € épargnés	Pas de chèques vacances
QUELQUES PRESTATIONS SOCIALES	LICENCES SPORTIVES	Jusqu'à 60 €	Jusqu'à 150 €
	BONS RENTREE SCOLAIRES	Virement de 38 € ou chèque de 47 € (collégien) Virement de 130 à 64 € ou chèque de 160 à 80 € (Etudes sup)	50 € à 70 € (de 3 à 18 ans)
	NOEL	Chèque cadeau de 30 € jusqu'à 10 ans	Jeux ou jouets de 45 € jusqu'à 10 ans/ De 11 à 16 ans chèque cadeau de 50 à 40 € / Bon livre de 7 à 9 €

Madame le Maire veut **SUPPRIMER METHODIQUEMENT** nos acquis sociaux et agit en bulldozer. Avec un point d'indice bloqué depuis plus de 10 ans l'action sociale est plus que jamais importante pour les agents.

**MONTREZ VOTRE ATTACHEMENT AU COS EN PARTICIPANT MASSIVEMENT  
AU RASSEMBLEMENT PREVU LE MARDI 19 DECEMBRE 2023  
DE 8H30 A 12H00 - PLACE DE LA MAIRIE  
(Préavis de grève d'une demi-journée déposée)**